



Agence pour l'Evaluation de
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

RAPPORT D'ÉVALUATION INITIALE

Cluster Kinésithérapie et motricité
Bachelier en kinésithérapie
Master en kinésithérapie

Haute École Bruxelles-Brabant (HE2B)

Valérie BAUDE
Lydie ANGELI
Anthoni CUCUZZELLA
Charles QUESADA

10 octobre 2025

Table des matières

Kinésithérapie et motricité : Haute École Bruxelles-Brabant (HE2B)	4
Contexte de l'évaluation	4
Synthèse.....	5
Présentation de l'établissement et des programmes évalués	7
Critère 1 : L'établissement/l'entité a formulé, met en œuvre et actualise une politique pour soutenir la qualité de ses programmes.....	9
Dimension 1.1 : Politique de gouvernance de l'établissement	9
Dimension 1.2 : Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme	10
Dimension 1.3 : Élaboration, pilotage et révision périodique du programme	10
Dimension 1.4 : Information et communication interne	11
Critère 2 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la pertinence de son programme.....	14
Dimension 2.1 : Appréciation de la pertinence du programme	14
Dimension 2.2 : Information et communication externe	15
Critère 3 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la cohérence interne de son programme.....	17
Dimension 3.1 : Acquis d'apprentissage du programme	17
Dimension 3.2 : Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage qui permettent d'atteindre les acquis visés.....	18
Dimension 3.3 : Agencement global du programme et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés.....	19
Dimension 3.4 : Évaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés	21
Critère 4 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer l'efficacité et l'équité de son programme	23
Dimension 4.1 : Ressources humaines (affectation, recrutement, formation continuée) ...	23
Dimension 4.2 : Ressources matérielles (matériaux pédagogiques, locaux, bibliothèques, plateformes TIC)	24
Dimension 4.3 : Équité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiant·es	24
Dimension 4.4 : Analyse des données nécessaires au pilotage du programme.....	25
Critère 5 : L'établissement/l'entité a établi l'analyse de son programme et construit un plan d'action visant son amélioration continue	27
Dimension 5.1 : Méthodologie de l'autoévaluation	27
Dimension 5.2 : Analyse SWOT	27
Dimension 5.3 : Plan d'action et suivi	27
Conclusion	29

Droit de réponse de l'établissement.....	30
--	----

Kinésithérapie et motricité : Haute École Bruxelles-Brabant (HE2B)

Contexte de l'évaluation

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2024-2025 à l'évaluation du bachelier en kinésithérapie et du master en kinésithérapie. Dans ce cadre, les expert·es mandaté·es par l'AEQES se sont rendu·es les 5 et 6 décembre 2024 à la Haute École Bruxelles-Brabant, accompagné·es par un membre de la cellule exécutive.

Le comité des expert·es a élaboré le présent rapport sur la base du dossier d'autoévaluation rédigé par l'établissement et de la visite d'évaluation (observations, consultation de documents et entretiens). Au cours de cette visite, les expert·es ont rencontré deux représentant·es des autorités académiques, trente-deux membres du personnel, huit étudiant·es, quatre diplômé·es et trois représentant·es du monde professionnel.

Après avoir présenté l'établissement et les principales conclusions de cette évaluation externe, le rapport revient plus en détail sur les constats, analyses et recommandations relatifs aux cinq critères du référentiel d'évaluation AEQES :

- 1 la gouvernance et la politique qualité
- 2 la pertinence du programme
- 3 la cohérence interne du programme
- 4 l'efficacité et l'équité du programme
- 5 la réflexivité et l'amélioration continue

Le rapport se clôture sur la conclusion de l'évaluation et se complète du droit de réponse formulé par l'établissement.

L'objectif de ce rapport est de fournir à l'établissement des informations qui lui permettront d'améliorer la qualité de son programme. Il vise en outre à informer la société au sens large de la manière dont l'établissement met en œuvre ses missions.

Composition du comité¹

- Valérie BAUDE, experte de l'éducation et en gestion de la qualité, présidente du comité
- Lydie ANGELI, experte de la profession
- Anthoni CUCUZZELLA, expert étudiant·e
- Charles QUESADA, expert pair

¹ Un bref résumé du *curriculum vitae* des expert·es est publié sur le site internet de l'AEQES : http://aeqes.be/experts_comites.cfm

Synthèse

FORCES PRINCIPALES

- Forte représentation de professionnel·les kinésithérapeutes dans la section (enseignant·es, coordination et direction)
- Visibilité du département et de la section et image positive à l'extérieur
- Représentation étudiant·e effective
- Compétences de recherche et publications réalisées par les enseignant·es
- Prise en compte des situations d'étudiant·es à besoins spécifiques
- Service social actif

FAIBLESSES PRINCIPALES

- Sureffectifs étudiants impactant négativement les pratiques pédagogiques et l'enseignement
- Infrastructures vétustes et inadaptées
- Stages à temps partiel et changements de stages en pleine semaine limitant les possibilités d'éloignement du campus
- Organisation et périmètre des rôles des différentes coordinations peu claires pour les personnels de la section
- Communication interne avec les étudiant·es peu fluide
- Peu de mobilité internationale

OPPORTUNITÉS

- Participation des enseignant·es au groupe HERC (« Hautes Ecoles Raisonnement Clinique »)
- Profession à fort taux d'employabilité
- Réflexions communes engagées avec d'autres sections en kinésithérapie

MENACES

- Gestion des infrastructures indépendante de la haute école pour envisager les adaptations nécessaires en raison de la hausse des inscriptions
- Concurrence entre les établissements dispensant la formation en kinésithérapie, notamment pour le recrutement des nouveaux étudiant·es et le placement des étudiant·es sur les lieux de stages
- Manque de valorisation statutaire des enseignant·es professionnel·les

RECOMMANDATIONS PRINCIPALES

- 1 Replacer la qualité de vie et le bien-être des étudiant·es et des membres du personnel au cœur des préoccupations de la section en réaffirmant les valeurs propres à l'établissement.
- 2 Définir les canaux de communication entre la haute école et les étudiant·es.
- 3 Engager une réflexion profonde sur l'organisation et la répartition des stages sur l'ensemble du cursus en intégrant à cette réflexion les représentant·es des étudiant·es.
- 4 Formaliser le cadre de fonctionnement de la section en présentant les liens hiérarchiques et fonctionnels et en communiquant les profils de postes et fiches de missions associées.

- 5 Pérenniser la démarche qualité en associant la coordination de section et la coordination qualité afin de donner du sens à la démarche et de ne pas la limiter aux seuls contours de l'évaluation externe.
- 6 Positionner et mettre en œuvre les évaluations des enseignements par les étudiant·es (EEE) comme un dispositif incontournable de l'amélioration continue.
- 7 Mettre en place des outils d'apprentissage et d'évaluation permettant de certifier des acquis d'apprentissage et des compétences métier dans une logique de transversalité et de progressivité dans l'acquisition des compétences afin de proposer une vision claire et partagée du niveau de compétences visé des étudiant·es pour chaque année.
- 8 Envisager le déploiement de l'aide à la réussite sur l'ensemble de la formation.
- 9 Instaurer un groupe qualité participatif incluant l'ensemble des parties prenantes afin de soutenir la démarche d'amélioration continue et de l'alimenter des regards spécifiques à toutes les parties prenantes de la section.

Présentation de l'établissement et des programmes évalués

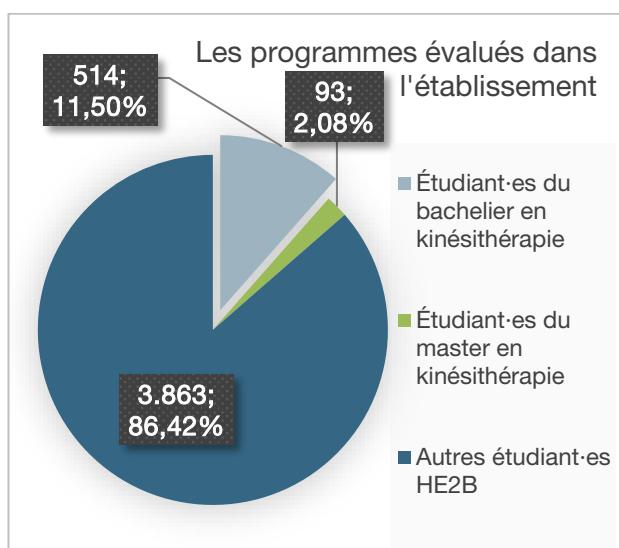
La Haute École Bruxelles-Brabant (HE2B) résulte de la fusion en 2016 de deux établissements : la Haute École de Bruxelles et la Haute École Paul-Henri Spaak. Elle est organisée et subventionnée par la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB). Son pouvoir organisateur est Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE).

La HE2B comporte six départements (pédagogique, sciences informatiques, sciences sociales, information et documentation, sciences de la motricité, sciences juridiques, de gestion et du développement durable, ingénierie et technologie). Elle dispense plus de 40 formations (bacheliers, masters et spécialisations) et des formations continues. Ces formations sont réparties sur dix implantations.

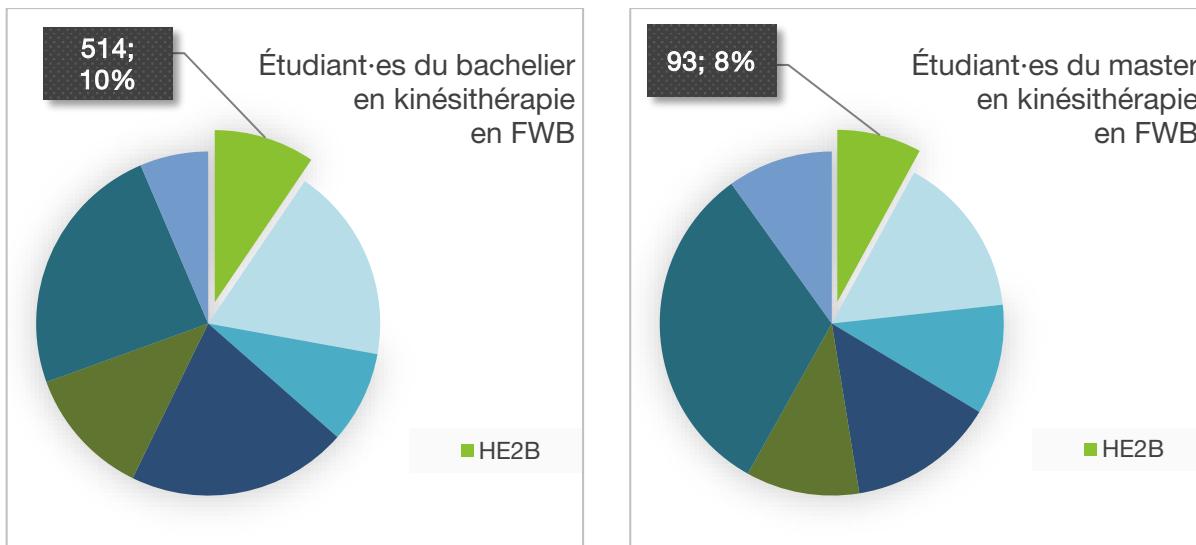
Le département des sciences de la motricité organise, outre le bachelier en kinésithérapie et le master en kinésithérapie, deux autres bacheliers (en ergothérapie, en technologie orthopédique en bandagisterie et orthopédie) et une spécialisation (gériatrie).

Le bachelier en kinésithérapie et le master en kinésithérapie sont organisés sur le campus Schaller à Auderghem (Bruxelles).

En 2022-2023, 514 étudiant·es sont inscrit·es au bachelier en kinésithérapie sur un total de 4 470 inscrit·es à la HE2B soit 11,5 % des effectifs. 93 étudiant·es sont inscrit·es au master en kinésithérapie sur un total de 4 470 inscrit·es à la HE2B soit environ 2,1 % des effectifs.



Les étudiant·es du bachelier en kinésithérapie à la HE2B représentent, par ailleurs, 18 % des étudiant·es inscrit·es à ce même bachelier en FWB (total de 5418 étudiant·es)². Les étudiant·es du master en kinésithérapie à la HE2B représentent 8 % des étudiant·es inscrit·es à ce même bachelier en FWB (total de 1170 étudiant·es)³.



² Source : base de données SATURN, année de référence 2022-2023.

³ Source : idem.

Critère 1 : L'établissement/l'entité a formulé, met en œuvre et actualise une politique pour soutenir la qualité de ses programmes

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 1.1 : Politique de gouvernance de l'établissement

- 1 Le plan stratégique de l'établissement a été défini pour la période 2021-2026 à l'occasion du renouvellement de la gouvernance de l'établissement. Cependant, aux yeux du comité, il semble que ce plan stratégique ne soit pas clairement identifié par les acteur·rices de la section kinésithérapie. En effet, parallèlement, la haute école a rédigé son projet pédagogique, social et culturel. Aujourd'hui, les deux documents à vocation différente coexistent et ceci semble entraîner de la confusion au sein de la section. De plus, les liens entre ces deux documents et le plan d'actions de la section ne sont pas établis (cf. 5.3).
- 2 La gouvernance de la section kinésithérapie, qui fait partie du département des sciences de la motricité - ISEK, est assurée par des professionnel·les issu·es de la filière métier. Ainsi, toutes et tous ont une connaissance précise à la fois des exigences de la formation mais aussi des attentes des milieux professionnels envers les futur·es diplômé·es de la section. Pour le comité, il s'agit d'une réelle richesse pour pouvoir garantir cohérence et pertinence de la formation des futur·es professionnel·les.
- 3 La section est organisée et structurée autour de missions de coordination (pédagogie, stages, travail de fin d'études, horaires) dont les responsables sont identifiés à la fois par la gouvernance et par les acteur·rices de la section. Les coordinations sont connues et mènent les projets de la section en concertation avec l'équipe pédagogique ce qui permet de rendre effectives les actions menées.

Cependant, le comité constate qu'il semble exister un manque de reconnaissance de la mission de coordination de section. En effet, les contours de ce poste ne sont pas clairs pour les acteur·rices de la section qui n'identifient pas précisément son rôle de pivot entre la direction et l'équipe. Cela a probablement une incidence sur la reconnaissance de la légitimité de cette fonction par les parties prenantes de la section.

- 4 La représentation des étudiant·es en section kinésithérapie est effective. Des élections sont organisées, les représentant·es des étudiant·es sont identifié·es au sein des blocs et leur rôle est connu des étudiant·es. Elles et ils sont impliqué·es dans la vie de la section et sont présent·es notamment au sein du conseil de département où elles et ils ont la possibilité de faire part des problématiques qui les concernent. Le comité remarque cependant que la traçabilité des éléments présentés par les étudiant·es reste partielle et ne permet pas un suivi transparent de ces éléments. Si les étudiant·es de la section ne siègent pas au conseil des étudiant·es de l'établissement, les représentant·es des étudiant·es de la section kinésithérapie le connaissent néanmoins et sollicitent ses élus·es quand elles et ils l'estiment nécessaire.

Dimension 1.2 : Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme

- 5 Après la crise sanitaire et suite aux changements de gouvernance, la dynamique de gestion de la démarche qualité a été complexe à instaurer. Celle-ci s'est réactivée sous l'impulsion des évaluations AEQES au sein de l'établissement et plus particulièrement de la section. Les coordinations qualité institutionnelle et de section travaillent conjointement afin que la démarche qualité dans la section kinésithérapie puisse découler de la dynamique à l'œuvre au niveau institutionnel.
- Cependant, le comité constate que la démarche qualité de la section est dissociée du pilotage de la section. Ainsi, il manque de liens entre les actions menées sur le plan pédagogique et la méthodologie d'une démarche qualité qui pourrait venir en appui par l'amélioration du suivi des actions et l'évaluation de leur réalisation. A ce jour, il n'existe pas de démarche qualité visant à recueillir et à évaluer les dysfonctionnements (via des fiches évènements par exemple), ni de plan détaillé des actions et moyens mis en place en regard des objectifs stratégiques et des constats de la cellule qualité.
- 6 Le comité note une implication très limitée des parties prenantes dans la démarche qualité. En interne, la consultation des étudiant·es semble assez restreinte et reste centrée sur l'autoévaluation réalisée dans le cadre de l'évaluation AEQES car elles et ils n'ont pas une connaissance nette de la démarche qualité. Par ailleurs, la consultation des parties prenantes externes reste très sporadique et n'est pas intégrée dans une démarche participative globale ; le comité constate que leur sollicitation n'est pas formalisée lors de la révision des programmes notamment.

Dimension 1.3 : Élaboration, pilotage et révision périodique du programme

- 7 La révision du programme est pilotée en interne par la coordination pédagogique sur la base de réflexions menées avec les enseignant·es au sein de groupes de travail thématiques sur un enseignement ou un corpus d'enseignements. Ce travail participatif est apprécié des acteur·rices de la section qui ont ainsi l'opportunité de poser un regard réflexif sur leurs pratiques, de donner leur avis et d'échanger sur des pistes d'amélioration des scénarios pédagogiques.
- 8 Le comité salue également la volonté de la coordination pédagogique de se mettre en relation avec d'autres établissements dispensant les mêmes formations afin de partager des bonnes pratiques ou des dispositifs pédagogiques innovants. Ce type de démarche est à soutenir car cela permet également les échanges inter-établissements.
- 9 Les EEE semblent avoir été déployées récemment au sein du département et dans la section. Cependant, le comité constate que les enseignant·es n'ont pas acquis le réflexe de mobiliser les résultats de ces évaluations comme des arguments pour la révision des enseignements ou des modalités pédagogiques. De la même façon, les EEE sont méconnues des étudiant·es qui ne les identifient pas comme un canal pour faire remonter les difficultés ou dysfonctionnements rencontrés dans leur formation. Ainsi, les EEE, à tous niveaux de la section, demandent à être présentées avec les objectifs visés pour que l'ensemble des parties prenantes puissent considérer cet outil comme un levier d'amélioration continue.

Dimension 1.4 : Information et communication interne

- 10 En visite, le Comité perçoit un mal-être et un malaise, exprimés par différentes parties prenantes au sein des blocs et au sein de la section de façon plus globale. Des pratiques ont été relatées par différents acteur·trices en entretien, pratiques qui, si elles étaient établies, iraient à l'encontre des valeurs prônées par l'établissement et des futures valeurs professionnelles attachées au domaine soignant. A travers les entretiens réalisés en visite, le comité recueille ainsi des témoignages décrivant un climat qui serait incompatible avec la qualité de vie et d'apprentissage des étudiant·es, et mettrait à mal les valeurs essentielles, pour la pratique soignante et pour l'enseignement, d'empathie, de confiance, de respect, d'équité de traitement, d'intégrité, de neutralité et d'objectivité.
- 11 Il n'existe pas à ce jour au sein de la section de processus de signalement formalisé des situations de violence qui permettrait tant de garantir et de sécuriser le fait que ces éléments soient signalés que de pouvoir en assurer le traitement et le suivi selon une procédure spécifique.
- 12 Cependant, ces agissements sont connus par la direction du département qui, depuis la rentrée académique, a pris en charge le circuit des signalements. Afin de garantir la sécurité des déclarant·es et de pouvoir intervenir directement dans la gestion de ces évènements en lien avec la direction-présidence de la haute école, la direction du département a adressé lors de la rentrée académique un message directement à l'ensemble des étudiant·es précisant que la direction se rendrait disponible et à l'écoute des problématiques rencontrées par les étudiant·es y compris sur ces sujets sensibles. Ce positionnement a permis plusieurs signalements factuels et une dynamique d'écoute s'est instaurée qui a favorisé la communication en interne sur ces éléments par la mise en confiance et la prise en compte des personnes concernées.
- 13 Par ailleurs, le comité note que la communication avec les étudiant·es, par voie de messagerie ou par la réception des notifications *Moodle* semble assez inégale. Les étudiant·es reçoivent de nombreux emails, pas toujours orientés de façon spécifique à leur année d'étude ou aux unités d'enseignements (UE) qu'ils suivent et certain·es ne reçoivent pas l'ensemble des notifications qui les concernent. Cela induit un manque d'attention des étudiant·es concernant les messages qui leur sont adressés. Elles et ils passent parfois, de ce fait, à côté d'informations importantes ou essentielles.

RECOMMANDATIONS

- 1 Communiquer aux parties prenantes de la section kinésithérapie les priorités institutionnelles qui découlent du plan stratégique afin qu'elles puissent identifier les grandes actions qui vont mobiliser la section à moyen et long terme. Cela permettra de donner du sens à la vision stratégique afin que tous les acteur·rices puissent reconnaître, dans les actions mises en œuvre, les champs prioritaires pour la section.
- 2 Redéfinir en co-construction avec les différents acteur·rices de la section (encadrant·es, enseignant·es et élus·es étudiant·es) un cadre de fonctionnement avec, par exemple, une charte de fonctionnement propre à la section qui puisse positionner et définir les liens hiérarchiques et les liens fonctionnels entre les différent·es acteur·rices de la section. Le comité invite également à porter à la connaissance des équipes les profils de postes et fiches de missions associées pour gagner en transparence, en particulier pour la coordination de section.

- 3 Réaliser de façon exhaustive la traçabilité des demandes présentées par les étudiant·es en conseil de département et en assurer le suivi. Ceci pourra permettre d'affirmer le rôle et les missions des délégué·es afin de pérenniser leur légitimité et leur positionnement au sein des blocs.
- 4 Pérenniser la démarche qualité en assurant des liens continus entre la coordination de la section et la coordination qualité. Aux yeux du comité, cela permettra de donner du sens à la démarche et de ne pas la limiter aux seuls contours de l'évaluation externe. La coordination qualité peut, en ce sens, être positionnée comme une ressource et un appui méthodologique pour apporter, à toute démarche d'amélioration continue menée au sein de la section, une méthodologie objective et un suivi optimisé des actions. De plus, une collaboration rapprochée permettrait d'inciter les acteur·rices de la section à impliquer les parties prenantes dans leurs réflexions et leurs projets.
- 5 Replacer la qualité de vie et le bien-être des étudiant·es et des membres du personnel au cœur des préoccupations de la section en réaffirmant les valeurs propres à l'établissement et, par des actions concrètes, permettre à tous un cadre de travail et d'apprentissage serein et dans des conditions optimisées.
- 6 Mettre en place une procédure de signalement des faits de violence (sexiste notamment) associée à une charte de confiance qui puisse garantir aux signalant·es objectivité et distanciation dans la prise en compte et le traitement de leur situation.
- 7 Poursuivre les démarches et les actions engagées afin de faire cesser les pratiques et agissements violents afin que chacun·e puisse évoluer dans un cadre rassurant et respectueux.
- 8 Les EEE sont désormais des éléments incontournables des processus qualité des formations de l'enseignement supérieur car cela permet une évaluation quantitative et factuelle des enseignements sur des indicateurs communs dont chaque enseignant·e peut se saisir pour avoir un regard objectif sur ses pratiques. Pour installer les EEE comme partie intégrante du dispositif d'amélioration continue, le comité recommande d'en communiquer largement les principes, objectifs et résultats avec plusieurs intentions à la clé, à savoir :
 - a. Faire comprendre aux étudiant·es la démarche associée à ces évaluations afin qu'elles et ils puissent les intégrer naturellement comme un moyen par lequel elles et ils peuvent rendre compte objectivement de leur vécu des enseignements.
 - b. Impliquer directement les étudiant·es, via leurs représentant·es, tant dans la communication pour favoriser la participation étudiante aux EEE, que dans l'analyse concertée des résultats. Cela pourrait avoir pour effet de gagner en transparence vis-à-vis des étudiant·es et de démontrer le suivi des résultats en termes d'actions engagées.
 - c. Appuyer la mise en œuvre des EEE, en lien avec la coordination qualité et la coordination pédagogique, pour les intégrer comme des outils d'évaluation des pratiques enseignantes.
 - d. Faciliter l'accès des résultats des EEE aux enseignant·es pour en permettre une analyse qui débouche sur des actions concrètes d'amélioration.
- 9 Présenter le cadre et les canaux de communication établissement-étudiant·es afin que chacun·e puisse identifier les moyens utilisés pour la communication des informations institutionnelles liées à la formation.

- 10 Assister les enseignant·es dans le paramétrage des outils et particulièrement de la plateforme *Moodle* pour garantir une harmonisation des pratiques dans l'envoi des notifications et des messages associés. Parallèlement, s'assurer auprès des étudiant·es en début de cursus d'une prise en main de la plateforme et des fonctionnalités minimales.

Critère 2 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la pertinence de son programme

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 2.1 : Appréciation de la pertinence du programme

- 1 Le comité souligne qu'une révision récente du programme a été initiée au sein du cursus sur la base de la proposition de quelques enseignant·es. En effet, une partie de l'équipe a été formée au raisonnement clinique et, afin d'introduire cette notion essentielle au bagage de compétences des futur·es professionnel·les, a pu initier en lien avec la coordination pédagogique une proposition de révision du programme. Ainsi, un groupe de travail a permis d'introduire de façon effective le raisonnement clinique en filigrane tout au long du cursus, et ce dès la première année, avec l'objectif de favoriser la réflexivité des étudiant·es et leur adaptation aux situations de soins auxquelles elles et ils seront confronté·es.
- 2 La grille des programmes inclut la réalisation régulière de travaux pratiques dès le début de la formation. Cela permet aux étudiant·es d'entrer rapidement dans la pratique et la clinique avec une approche concrète des savoirs et des apprentissages, ce qui favorise également la préparation à l'exercice professionnel.
- 3 La recherche est déployée au sein du programme. En effet, d'une part, les étudiant·es sont sensibilisés progressivement à la méthodologie de la recherche à travers différentes activités d'apprentissage proposées tout au long du cursus. Les étudiant·es se sentent ainsi préparé·es au travail de fin d'études (TFE) et sont en mesure de l'aborder sereinement. D'autre part, des enseignant·es de la section participent au groupe HERC permettant ainsi des échanges et une mutualisation de contenus pédagogiques entre différents enseignant·es en section kinésithérapie en lien avec les enseignements de la recherche mais aussi sur des enseignements d'analyse de la pratique comme le raisonnement clinique.
Enfin, le Bureau de la recherche et des relations internationales (B2RI) de la haute école encourage et soutient les projets de recherche au niveau institutionnel notamment à travers un appui dans la réalisation des démarches inhérentes à ces projets. En témoignent les publications réalisées par les enseignant·es de la section et pour lesquelles les compétences en matière de recherche sont reconnues par le milieu scientifique et professionnel.
- 4 Le comité note qu'une certaine flexibilité est possible pour tenir compte des parcours antérieurs des étudiant·es. En fonction de l'expérience et/ou des diplômes précédemment obtenus, les étudiant·es peuvent demander des dispenses pour adapter leur parcours de formation. Ceci permet de tenir compte des acquis antérieurs et permet également de soulager le programme des étudiant·es concernés. De plus, pour les étudiant·es qui le souhaitent, un étalement de la formation est proposé pour leur permettre par exemple de concilier leurs études et la poursuite d'une activité professionnelle tout en prenant en compte les acquis des étudiant·es.

- 5 Le comité note qu'une très large proportion d'enseignant·es sont également praticien·nes et poursuivent une activité clinique en parallèle de leur temps d'enseignement. Ceci constitue une véritable richesse pour la section et permet une mise en lien étroit de la formation avec les exigences et les attendus du milieu professionnel tout en garantissant la pertinence des apprentissages au regard des bonnes pratiques reconnues par les sociétés savantes.
- Cependant, le comité constate que l'actualisation des cours n'est pas systématiquement réalisée dans cette dynamique ; cela pourrait avoir pour effet une mise en porte-à-faux des étudiant·es entre les savoirs enseignés et la réalité des pratiques auxquelles elles et ils sont confronté·es lors des stages. De plus, l'actualisation des enseignements n'a pas nécessairement abouti à la mise à jour des syllabus. En effet, les supports de cours ne sont pas tous actualisés ce qui crée un biais pour les étudiant·es qui sont confronté·es à un décalage entre les enseignements dispensés et les ressources mises à leur disposition.
- 6 Par ailleurs, le comité remarque des répétitions et des difficultés récurrentes en termes de transversalité au sein des enseignements du cursus et celles-ci persistent malgré la révision récente du programme alors que d'autres matières demanderaient à être davantage développées. Ces éléments ont pour effet de faire perdre en pertinence au niveau des contenus et questionnent la répartition en termes de nombres d'heures allouées à chaque matière.
- 7 Le comité constate que la section entretient des liens de collaboration avec d'autres établissements dispensant la formation en kinésithérapie. Par exemple, la coordination des stages de la section a pu travailler conjointement avec d'autres hautes écoles pour actualiser et harmoniser les grilles d'évaluation des stages. Concrètement, pour les terrains de stage, cela aura permis de gagner en équité dans l'évaluation des futur·es professionnel·les tout en s'accordant sur les éléments incontournables pour l'évaluation des compétences des étudiant·es en situation clinique. Ces travaux constituent les bases d'une collaboration intersections qui semble indispensable pour fixer des objectifs de formation communs.
- 8 Au niveau international, la HE2B dispose du B2RI dont le rôle est notamment de faciliter les relations internationales et les échanges pour les étudiant·es. En visite, le comité a constaté que les départs d'étudiant·es de la section kinésithérapie sont assez limités. D'une part, l'organisation des stages au sein du cursus rend difficile un départ à l'étranger avec des stages à mi-temps en bloc 3 ou des changements de stages en milieu de semaine par exemple. En bloc 4, les expérimentations liées au TFE représentent également un frein, voire un obstacle, pour les étudiant·es qui ne disposeraient pas d'un environnement propice à leur réalisation en dehors de l'établissement. De plus, il semble que les démarches pour obtenir l'appui du B2RI sur un départ en stage à l'étranger sont complexes et chronophages pour les étudiant·es qui, le plus souvent, ne les mènent pas jusqu'au bout.

Dimension 2.2 : Information et communication externe

- 9 Sur le plan de la communication externe, le comité souligne l'important travail qui a été réalisé pour créer une identité HE2B. En effet, la charte graphique élaborée rend l'établissement reconnaissable et visible par les acteur·rices extérieur·es et par l'ensemble des parties prenantes. Dans le contexte plutôt concurrentiel du recrutement des sections en kinésithérapie, la HE2B est identifiée et reconnue et, à ce jour, n'a pas de problématique de recrutement d'étudiant·es.

RECOMMANDATIONS

- 1 Poursuivre la mise en œuvre d'activités incitant à développer la réflexivité des étudiant·es comme cela a été initié avec le raisonnement clinique tout en favorisant la mise en lien entre la formation théorique et la formation clinique. L'objectif à terme serait d'engager la section dans une approche de la formation par les compétences métier.
- 2 Pérenniser l'incitation à la recherche pour les enseignant·es et favoriser la communication autour des projets de recherche au sein de la section pour ancrer la sensibilisation des étudiant·es à la recherche dans le cadre professionnel.
- 3 Poursuivre le travail engagé sur la révision du programme et des enseignements afin d'assurer, à échéances régulières, une mise à jour des contenus d'enseignements en adéquation avec les références des bonnes pratiques professionnelles. En parallèle, garantir la diffusion de documents actualisés aux étudiant·es en y intégrant notamment des références bibliographiques à jour et en lien avec les pratiques validées par les sociétés savantes.
- 4 En lien avec la coordination pédagogique, engager une réflexion sur le positionnement répétitif de certains enseignements et sur les volumes horaires associés afin d'équilibrer les dotations horaires en lien avec la pertinence des contenus développés au regard des attentes professionnelles.
- 5 Initier une réflexion avec les représentant·es des étudiant·es afin d'identifier les freins aux départs et échanges internationaux avec l'objectif de trouver des solutions simples qui permettraient de favoriser ces départs. En lien avec le B2RI, clarifier les circuits des demandes pour les étudiant·es et organiser un appui leur permettant de mener leurs démarches à terme.

Critère 3 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la cohérence interne de son programme

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 3.1 : Acquis d'apprentissage du programme

- 1 Le comité constate que les fiches UE sont renseignées et complètes. Elles précisent les contenus, modalités d'évaluation ainsi que les acquis d'apprentissage. Cependant, il semble que les enseignant·es ne s'approprient pas totalement ces acquis d'apprentissage dans le sens où ils ne semblent pas mis en lien les uns avec les autres en les inscrivant dans une logique de progression dans l'acquisition des compétences. Les acquis d'apprentissage semblent plutôt cloisonnés d'une UE à l'autre et ceci ne permet pas d'identifier clairement les acquis et niveaux attendus d'un étudiant·e sur une période donnée de sa formation.
- 2 Le comité constate que les objectifs en termes d'acquisition des compétences cœur de métier ne sont pas formulés. En effet, les attendus pédagogiques semblent dépendre de chaque enseignant·e ou intervenant·e qui les formule pour la matière donnée mais ceci cloisonne l'acquisition des savoirs. Relier les acquis d'apprentissage aux compétences métier pourrait permettre de garantir la transversalité des enseignements et de s'assurer d'une logique d'apprentissage tout au long du cursus. Enfin, la formulation des liens entre attendus d'enseignement et compétence acquise pourrait également permettre la définition d'un volume horaire cohérent pour atteindre ces objectifs et en tenant compte des activités pédagogiques déployées.
- 3 L'encadrement des TFE est organisé et semble satisfaisant, les étudiant·es sont systématiquement accompagnés par un·e promoteur·rice de mémoire au sein de la section qui peut être doublé d'un·e promoteur·rice de recherche externe à l'établissement. Les étudiant·es se disent plutôt bien préparé·es à la méthodologie de la recherche qui est amenée progressivement tout au long de la formation. Cependant, au regard des éléments échangés en visite, il semble que le temps alloué à la réalisation du TFE reste insuffisant pour les étudiant·es qui ont des difficultés à mener ce travail en parallèle des autres éléments de leur formation, et notamment la phase de réalisation des expérimentations, qui représente une vraie difficulté. Par ailleurs, au sein de la section, les étudiant·es n'ont pas accès aux ressources scientifiques en ligne et ne disposent pas de centre de documentation sur site. Ceci est un vrai frein pour alimenter leurs travaux durant la formation et particulièrement les recherches inhérentes au TFE.

Dimension 3.2 : Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage qui permettent d'atteindre les acquis visés

- 4 L'encadrement des stages est organisé via la coordination de stages et les relations avec les maîtres de stages. Ainsi, les visites des lieux de stages sont systématiquement réalisées incluant une supervision avec un enseignant·e de la section. Ceci permet un suivi des étudiant·es dans leur formation clinique tout en maintenant des liens forts avec les professionnel·les de terrains. De plus, le comité souligne le travail qui a été réalisé en collaboration avec d'autres hautes écoles pour réviser la grille d'évaluation des stages et construire un document harmonisé qui permet une évaluation partagée des étudiant·es lors de leurs stages.
- 5 Le comité souligne le travail de révision du programme mené en interne et qui a conduit à l'introduction de modalités pédagogiques réflexives visant à stimuler l'analyse des situations cliniques par les étudiant·es et à développer leurs compétences en termes d'adaptation et de réponse aux besoins spécifiques de chaque personne prise en charge (cf. 2.1). Ainsi, des enseignant·es ont été formés au raisonnement clinique et, sous leur impulsion, cette modalité pédagogique a été introduite dès le début de la formation. Par la mobilisation de situations cliniques à complexité croissante, cela permet aux étudiant·es d'enrichir peu à peu leur raisonnement clinique et d'identifier la réponse thérapeutique adaptée à la situation présentée. Cette évolution correspond à une initiative d'approche de la formation par compétences qui mérite d'être approfondie et complétée par d'autres modalités pédagogiques de ce type.
- 6 L'enseignement à distance au sein de la section kinésithérapie n'est que peu voire pas développé. Le comité s'étonne que cette modalité pédagogique ne soit pas mobilisée par l'équipe enseignant·e. Au-delà des adaptations mises en œuvre dans l'urgence lors de la crise sanitaire, en sortie de crise, la section a fait le choix d'un retour à des modalités pédagogiques d'enseignement « classiques » en présentiel. Alors que des scénarios hybrides de formations sur certaines UE pourraient être travaillés avec les référent·es numériques pédagogiques, ceux-ci pourraient permettre de répondre à plusieurs problématiques de la section et notamment celles des locaux inadaptés au nombre d'inscrit·es, de l'absence de lieux de vie et de travail au sein de l'établissement, et d'un enchainement parfois complexe des activités avec des déplacements entre site de formation clinique et site de formation théorique.
- 7 Le comité remarque que certaines organisations pédagogiques et aménagements du programme ont été réalisés pour répondre à l'augmentation forte et constante du nombre d'étudiant·es dans la section et qui ont de nombreux impacts, d'une part pédagogiques car les organisations ainsi dégradées ne trouvent aucune justification ou argumentation pédagogique à leur mise en œuvre, et d'autre part sur la qualité de vie des étudiant·es provoquant iniquités et inconfort (cf. 4.2). Les exemples relevés par le comité sont :
 - a. Les cours donnés dans un auditoire construit à l'extérieur sous une tente aménagée mais dont le confort reste sommaire, ce qui ne favorise pas un apprentissage optimal et qui peut également questionner quant à la sécurisation du local.
 - b. Les réaménagements et transformations successifs de locaux de lieux de vie en locaux pédagogiques et qui progressivement ont supprimé tous les lieux de travail et de vie sur le site. Ainsi, les étudiant·es n'ont plus d'espace de travail, de centre de documentation ni d'espace de restauration.

- c. La réalisation des travaux pratiques avec un nombre d'étudiant·es important a généré l'adaptation par un binôme d'enseignant·es sur certaines activités pour permettre de maintenir un travail rapproché avec les étudiant·es.
- d. Des stages organisés par demi-journées pour optimiser l'utilisation des auditoires et des salles de travaux pratiques.

8 Au niveau des stages, le comité réalise plusieurs constats :

- a. Tout d'abord, en bloc 3, les stages se déroulent à mi-temps le matin, les étudiant·es rejoignant le campus pour assister aux enseignements l'après-midi. Ceci génère pour les étudiant·es des difficultés liées aux temps de déplacements qui se font sur la pause du midi entraînant fréquemment des retards aux enseignements et des perturbations des cours lors des entrées successives. Ces déplacements génèrent en outre une fatigue importante. De plus, cela limite les possibilités d'affectations en stage dont les lieux doivent nécessairement se situer à distance raisonnable de l'établissement.
- b. Les stages sont par ailleurs organisés de façon strictement mensuelle et non pas en nombre de semaines de stage. Ainsi, si le jour de changement de mois intervient en pleine semaine, les étudiant·es changent de terrain de stage en milieu de semaine. D'une part, ceci pourrait avoir des conséquences sur les choix des lieux de stages qui ne peuvent pas se situer à l'international par exemple car cela imposerait un retour pour revenir sur un autre stage dès le lendemain. D'autre part, cela ne correspond pas à la logique organisationnelle du milieu professionnel.
- c. Les parcours de stages ne permettent pas toujours de balayer tous les domaines de la kinésithérapie ni tous les types de structures (privées et hospitalières). Malgré le travail important réalisé par la coordination des stages, tous·tes les étudiant·es n'ont pas un parcours de formation clinique qui leur permet d'être confronté·es à un panel suffisamment large de situations cliniques et de typologies de prises en charge, avec une part importante de stages en secteur de gériatrie par exemple.
- d. En visite, le comité relève des pratiques d'encadrement des stagiaires très variables avec des étudiant·es parfois laissé·es en autonomie alors qu'elles et ils ne maîtrisent pas encore l'organisation du service ou qu'elles et ils ont encore à approfondir leurs compétences dans le domaine concerné. A contrario, d'autres stagiaires sont très encadré·es avec des maîtres de stages qui réalisent interrogations et contrôles de connaissances inopinés. Ces pratiques d'encadrement peuvent se trouver très déstabilisantes pour les étudiant·es en formation et génèrent de l'anxiété dans le vécu de stage.

Dimension 3.3 : Agencement global du programme et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés

9 Le premier départ en stage semble conditionné aux résultats de l'étudiant·e sur la partie théorique de la formation. Aux yeux du comité, la justification pédagogique de ce choix reste discutable. Dans une approche par compétences, ceci ne tient pas compte de la valeur pédagogique du stage et des liens que l'étudiant·e peut faire avec les contenus théoriques dont la compréhension peut être éclairée par la formation et la pratique clinique. De plus, le fait de retarder le premier départ en stage peut également s'avérer délétère en termes de construction progressive de l'identité

professionnelle de l'étudiant·e. Enfin, cela pourrait engendrer une perte de motivation chez des étudiant·es déjà en difficulté dans leurs apprentissages.

- 10 Une réflexion d'équipe a conduit à la révision de la grille des programmes en réajustant par exemple les volumes horaires alloués à certains cours ou en révisant les contenus ou en modifiant les activités pédagogiques pour opter vers une approche plus professionnalisante de la formation. Cependant, la mise en œuvre de cette nouvelle grille de cours n'a pas encore été évaluée de façon formalisée et ceci ne permet pas, à ce jour, d'avoir un regard objectif de l'ensemble des parties prenantes sur les changements menés.
- 11 Le comité note qu'une révision de la valeur des crédits a été mise en œuvre ramenant ainsi chaque crédit à un volume horaire plus raisonnable et plus réaliste pour un apprentissage dans des conditions plus sereines. Ainsi un rééquilibrage de la charge de travail des étudiant·es a pu être conduit au sein de la section. De la même façon ces modifications demandent à être évaluées et particulièrement auprès des étudiant·es afin de pouvoir bénéficier de leur ressenti et ainsi juger de la pertinence des aménagements réalisés.

Bonne pratique :

Le comité souligne la gestion très pertinente des horaires. En effet, la gestion des horaires est réalisée par des enseignant·es qui assurent cette mission sur un temps alloué.

Ce choix d'organisation est à mettre en valeur car, de fait, les horairistes connaissent la logique d'agencement des cours, d'enchaînements des enseignements et sont à même de proposer des horaires adaptés à la logique d'apprentissage des étudiant·es. De plus, elles et ils parviennent à prendre en compte les demandes des enseignant·es concernant leurs disponibilités, leurs souhaits de répartition ou de positionnement des cours.

Cette organisation induit une satisfaction importante des enseignant·es et répond à une logique pédagogique.

- 12 Une permanence est mise en place afin d'accompagner les étudiant·es de la section dans l'élaboration de leur programme d'étude annuel (PAE). L'objectif est de les aider à faire des choix cohérents en lien avec leur niveau d'apprentissage et en tenant compte des attendus des UE qu'ils souhaitent inscrire dans leur PAE. Par ailleurs, la section a mis en place une commission de validation pluridisciplinaire des PAE qui permet de donner un avis le plus objectif possible et de valider les PAE sur un consensus de professionnel·les. Cette démarche donne globalement de la cohérence et de la pertinence aux parcours ainsi constitués tout en étant un soutien pour les étudiant·es.

Dimension 3.4 : Évaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés

- 13 Les modalités d'évaluation sont définies et sont présentes sur les fiches UE. Cependant, celles-ci sont parfois insuffisamment détaillées pour permettre aux étudiant·es de préparer les évaluations en ayant la notion des exigences et des critères d'évaluation. Aux yeux du comité, notamment pour les évaluations orales ou travaux de groupes, dans un souci de transparence, il semble logique que les étudiant·es puissent connaître les modalités précises de leur évaluation.
- 14 Progressivement, la section a mis en place un examen de synthèse en quatrième année qui s'appuie sur l'enseignement du raisonnement clinique développé de façon transversale tout au long du cursus. Le comité souligne la pertinence cette démarche aboutie jusqu'au processus d'évaluation et qui permet une évaluation centrée sur les compétences métier de l'étudiant·e à travers la résolution d'un cas clinique. De plus, cette modification de modalités d'évaluation a été déployée progressivement afin à la fois de rassurer les étudiant·es et de former les enseignant·es à cette pratique. Des examens blancs sont également proposés pour permettre aux étudiant·es de se situer avant l'examen final et de réajuster si besoin au regard des attendus.
- 15 En ce qui concerne la consultation des copies d'examens, le comité remarque que les modalités d'accès aux copies et consultation des corrections sont assez disparates. La possibilité de consultation est offerte aux étudiant·es mais, en fonction des matières, cela peut avoir lieu en présentiel ou en distanciel, avec ou sans rendez-vous, de façon individuelle ou collective. De plus, les délais de consultation des copies sont parfois assez courts après la communication des résultats des examens ce qui ne permet pas toujours aux étudiant·es qui ne sont pas à proximité d'être en mesure de revenir sur le campus pour accéder à leurs copies et rencontrer les enseignant·es.

RECOMMANDATIONS

- 1 Décloisonner les apprentissages pour gagner en transversalité et créer du lien entre les acquis d'apprentissage et les compétences métier. Ceci permettra de garantir la progressivité dans l'acquisition des compétences tout au long de la formation tout en définissant, au sein de la section, une vision claire et partagée du niveau de compétences visé des étudiant·es pour chaque année.
- 2 Préserver une articulation cohérente des enseignements théoriques et cliniques avec l'appui de la coordination pédagogique pour viser le maintien de l'équilibre entre la réponse aux problématiques et la pertinence des activités proposées et de leur enchainement.
- 3 Engager une réflexion profonde sur l'organisation et la répartition des stages sur l'ensemble du cursus en intégrant à cette réflexion les représentant·es des étudiant·es. Le comité propose que ce travail puisse cibler plusieurs objectifs :
 - a. Permettre de façon équitable le premier départ en stage pour l'ensemble des étudiant·es.
 - b. Opter pour des stages à temps plein qui permettent aux étudiant·es de s'intégrer pleinement sur site et d'effectuer des stages plus éloignés du campus.
 - c. Organiser les stages en définissant pour chaque période un nombre de semaines de stages pour sortir de l'organisation strictement mensuelle.

- d. Veiller à ce que les étudiant·es puissent bénéficier d'un parcours de stages intégrant les différents domaines professionnels avec un nombre minimal de semaines de stage dans chacun (orthopédie, respiratoire, médecine, pédiatrie, neurologie, obstétrique).
 - e. S'assurer que les parcours de stages des étudiant·es se déclinent dans différents types de structures privées ou hospitalières.
 - f. Proposer une formation des maîtres de stage afin, à terme, de garantir un encadrement de qualité et une évaluation cohérente des stagiaires.
 - g. Formaliser des critères de validation d'un nouveau terrain de stage et particulièrement dans le cas où l'étudiant·e réalise sa recherche de stage en autonomie. Une charte d'encadrement des stagiaires pourrait constituer un engagement mutuel entre la structure d'accueil, l'établissement et l'étudiant·e.
- 4 Formaliser l'évaluation du programme et notamment les modifications récemment apportées afin d'identifier objectivement les points forts et axes d'amélioration de la mise en œuvre de ces changements.
- 5 Inciter les enseignant·es à élaborer des activités pédagogiques en distanciel en les intégrant dans des scénarios pédagogiques d'UE construits de façon hybride avec, par exemple, la diffusion en visioconférence de certains cours, l'intégration d'activités d'autoapprentissage, d'autopositionnement ou d'activités participatives et collaboratives.
- 6 Adapter les volumes horaires du TFE avec notamment une part de temps de travail personnel de l'étudiant·e pour tenir compte de la charge globale inhérente à la réalisation du TFE et des expérimentations associées et les inclure dans le volume global des quadrimestres concernés.
- 7 Harmoniser les modalités de consultation des copies et clarifier de façon institutionnelle l'organisation de ce temps en tenant compte des impératifs de déplacement des étudiant·es avec l'objectif de garantir l'équité d'accès des étudiant·es à leurs copies.
- 8 Pour les évaluations de stage et l'examen de synthèse, envisager une réflexion pour faire évoluer ces évaluations vers une prise en compte de la progressivité dans l'acquisition des compétences des étudiant·es. L'objectif pourrait également être d'inclure un échange pédagogique entre étudiant·e et évaluateur·rice.

Critère 4 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer l'efficacité et l'équité de son programme

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 4.1 : Ressources humaines (affectation, recrutement, formation continuée)

- 1 L'équipe pédagogique est constituée d'une grande majorité de professionnel·les kinésithérapeutes ce qui, aux yeux du comité, est une grande richesse pour la section qui peut s'appuyer sur leur expérience et leur expertise pour élaborer les activités d'enseignement, et les adapter aux exigences de la pratique professionnelle. Parmi les enseignant·es, une partie a également conservé une part d'activité clinique ce qui apporte également la vigilance du ou de la professionnel·e au sein de la formation.
- 2 Le comité constate que les nouvelles et nouveaux enseignant·es de la section bénéficient, au sein de l'équipe pédagogique, de l'accompagnement de leurs collègues. Cependant, cet accompagnement n'est pas formalisé par un système de tutorat ou d'enseignant·e référent·e ; il s'agit davantage d'une forme de compagnonnage le plus souvent entre enseignant·es qui partagent un domaine d'enseignement et qui s'appuient les un·es sur les autres. De plus, il n'est pas prévu de programme de formation continue qui permette aux nouvelles et nouveaux enseignant·es de développer leurs compétences pédagogiques, particulièrement pour celles et ceux directement issus·es du monde professionnel. Cette organisation demande à être formalisée et soutenue pour être pérenne et garantir une intégration optimale des nouvelles et nouveaux enseignant·es dans l'établissement et dans leurs nouvelles fonctions.
- 3 En visite, le comité note qu'une enveloppe annuelle est allouée à chaque enseignant·e pour participer à des formations continues ou à des congrès professionnels. Cependant, cette information ne semble pas être diffusée et connue de toutes et tous et cela ne permet donc pas, à ce jour que les enseignant·es s'en saisissent de façon optimale.
- 4 La recherche semble effective au sein de la section avec des publications produites par les enseignant·es et des communications lors de différents congrès. Le B2RI soutient les projets de recherche au sein de la haute école et accompagne les enseignant·es dans leurs démarches. Le comité constate cependant que les activités de recherche semblent peu valorisées au sein de la section et que le soutien du B2RI relève plutôt de l'accompagnement administratif que de l'accompagnement scientifique.

Dimension 4.2 : Ressources matérielles (matériaux pédagogiques, locaux, bibliothèques, plateformes TIC)

- 5 Le comité constate que les infrastructures actuelles de la section kinésithérapie sont vétustes et sous-dimensionnées. D'une part, elles ne sont pas en mesure d'absorber l'augmentation importante et régulière des effectifs étudiants de la section. D'autre part, ces problématiques d'infrastructures nuisent aux conditions d'apprentissage et d'enseignement (cf. 3.2).
- 6 Comme évoqué plus haut, les étudiant·es ne disposent pas au sein des locaux de la section de centre de documentation ou de ressources documentaires, ce qui les oblige à effectuer leurs recherches documentaires en ligne ou par d'autres biais. De plus, la section kinésithérapie ne propose pas d'abonnements aux revues scientifiques ou aux banques de données de santé. Ces éléments génèrent des difficultés importantes pour les étudiant·es tout au long de la formation pour le rendu de leurs travaux personnels et ces problématiques se renforcent particulièrement au moment de la réalisation du TFE. Certains étudiant·es accèdent à des ressources en finançant eux-mêmes des abonnements mais cela crée un manque d'équité en ne garantissant pas les mêmes chances pour tous les étudiant·es.

Dimension 4.3 : Équité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiant·es

- 7 L'aide à la réussite est mise en œuvre au sein de la section à travers des activités de remédiation et de tutorat qui sont déployées uniquement en bloc 1. Les étudiant·es soulignent l'importance de ces temps de renforcement pour la réussite de leur première année de formation. Cependant, l'aide à la réussite ne propose pas d'activités sur les autres années de formation alors que de nombreux·ses étudiant·es ont des UE non validées et qu'elles et ils souhaiteraient pouvoir compléter leurs apprentissages et se donner davantage de chances de réussite en accédant à du tutorat notamment.
- 8 Le comité constate que le service social de l'établissement est disponible et accessible aux étudiant·es par le biais de permanences. Le service social est connu et de plus en plus mobilisé par les étudiant·es qui se saisissent des aides proposées.
- 9 Les étudiant·es à besoins spécifiques sont pris en charge dès leur entrée en formation. Le comité souligne la démarche d'étude des dossiers de demandes d'aménagements raisonnables. En effet, les dossiers sont vus en commission de façon anonymisée ce qui permet de rendre un avis objectif sur les demandes tout en se positionnant en équipe pluriprofessionnelle sur les possibilités d'aménagements raisonnables de la formation.
- 10 La HE2B, à proximité du campus, a développé un centre de santé qui peut être accessible en affectations de stages pour les étudiant·es kinésithérapeutes. Cependant, il semble que peu d'étudiant·es sont affecté·es sur ce stage pourtant à proximité immédiate de l'établissement et que les affectations soient soumises à une sélection préalable dont les critères ne sont pas clairement présentés. Cela génère de l'incompréhension et un sentiment de système préférentiel pour les étudiant·es qui doivent se déplacer sur des terrains de stages plus éloignés, y compris sur les stages à la mi-journée.
- 11 Le comité note que l'accès à certains syllabus est payant, que leur coût est parfois élevé et ce, d'autant plus que l'étudiant·e cumule les syllabus, et que ceux-ci sont

disponibles uniquement en version papier. Outre l'iniquité induite par le paiement de ces documents, les étudiant·es relèvent que certains syllabus ne sont pas toujours utilisés par les enseignant·es et que certains présentent un contenu obsolète qui n'a pas été revu et mis à jour depuis plusieurs années, ou encore que de nombreux contenus ne renvoient pas à des références bibliographiques scientifiques.

Dimension 4.4 : Analyse des données nécessaires au pilotage du programme

- 12 Le comité constate que la section kinésithérapie ne dispose pas à ce jour d'un processus formalisé et opérationnel de recueil d'indicateurs utiles au pilotage de la section. Systématiser un recueil d'indicateurs pourrait permettre de soutenir et d'alimenter les réflexions et la démarche d'amélioration continue globale en apportant des données concrètes comme le suivi des abandons, des taux d'échecs par UE, des taux de diplômé·es... etc.
- 13 La section ne tient pas de répertoire permettant d'alimenter un réseau d'alumni. Ainsi, après l'obtention des diplômes, les contacts ne sont pas entretenus et la section n'a pas réellement la possibilité de réaliser un suivi de ses diplômé·es. Ces données pourraient être précieuses pour avoir un retour de la réalité de l'insertion professionnelle tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif avec, par exemple, un suivi des secteurs et des spécialités où se dirigent les diplômé·es, un éventail des formations continues mobilisées dans les premières années d'exercice, ou encore les poursuites d'études engagées par les diplômé·es. Ces données pourraient :
 - a. Alimenter les réflexions pédagogiques sur les programmes.
 - b. Donner accès à un réseau de nouvelles et nouveaux expert·es en fonction des domaines d'activités des diplômé·es.
 - c. Contribuer à élargir l'offre de stages proposée aux étudiant·es.

RECOMMANDATIONS

- 1 Formaliser le processus d'accueil et de tutorat des nouvelles et nouveaux enseignant·es de la section au sein d'un support partagé tel qu'un livret d'accueil et en identifiant des enseignant·es « ressources » expérimenté·es qui pourraient proposer un accompagnement tant dans les aspects pratiques de la prise de poste que dans des aspects de scénarisation pédagogique et de didactique.
- 2 Accompagner les enseignant·es dans la préparation et l'obtention du CAPAES en formalisant un parcours de professionnalisation.
- 3 Encourager et promouvoir la formation continue des enseignant·es avec un plan annuel s'inscrivant dans une vision stratégique sur plusieurs années permettant de développer une identité pédagogique forte et singulière pour l'établissement.
- 4 Valoriser les activités de recherche menées par les enseignant·es au sein de la section et les publications associées afin de soutenir la pertinence du programme.
- 5 Abonner la section à des revues scientifiques spécialisées (EM Consulte, Cinahl, Medline Complete, Cairn.info) ou à des revues professionnelles afin de pallier l'absence de centre de documentation en facilitant l'accès des étudiant·es aux ressources scientifiques à distance.

- 6 Envisager le déploiement des activités d'aide à la réussite sur l'ensemble des années de la formation. Sur ce point, le comité invite la section à consulter les étudiant·es afin de connaître la réalité de leurs besoins pour constituer une offre d'accompagnement et de soutien adaptée.
- 7 Ouvrir les affectations de stages au centre de santé HE2B et proposer ce stage aux étudiant·es en kinésithérapie en lien avec la coordination des stages.
- 8 Permettre aux étudiant·es d'accéder systématiquement à l'ensemble des syllabi en version dématérialisée sur la plateforme numérique de l'établissement (*Moodle*). Proposer des syllabus en versions papier pour les UE dans lesquelles cette version a un usage pédagogique et est mobilisée par l'enseignant·e.
- 9 Veiller à la mise à jour des contenus des syllabus en cohérence avec les recommandations de bonnes pratiques professionnelles diffusées par les sociétés savantes.
- 10 Formuler et suivre des indicateurs pour recueillir des données clés de fonctionnement de la section qui permettraient d'alimenter les groupes de réflexion et d'éclairer les actions envisagées en s'appuyant sur des données probantes.
- 11 Développer et entretenir un réseau d'alumni en mobilisant les canaux de communication adaptés au public des jeunes diplômé·es en envisageant par exemple des diffusions d'informations (offres d'emplois, formations continues) et d'enquêtes de suivi des diplômé·es à cinq ans via des liens sur les réseaux sociaux.

Critère 5 : L'établissement/l'entité a établi l'analyse de son programme et construit un plan d'action visant son amélioration continue

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 5.1 : Méthodologie de l'autoévaluation

- 1 L'autoévaluation a été pilotée par la coordination qualité institutionnelle en collaboration avec la coordination qualité de la section. Les parties prenantes ont été sollicitées et consultées afin que le dossier puisse refléter l'avis et le vécu de tous les acteur·rices de la section. Cependant, le comité constate que l'ensemble des acteur·rices concerné·es n'a pas été consulté conjointement. Cela prive l'établissement de la richesse de mutualisation des points de vue et cela n'a sans doute pas permis d'élaborer une analyse partagée des pratiques.
- 2 Le comité a apprécié la formulation, au sein du dossier d'autoévaluation, des axes et pistes d'amélioration, ce qui tend à démontrer une volonté d'analyse des pratiques et prestations de formation par les acteur·rices de la section.
- 3 Le comité note que l'évaluation externe sous l'égide de l'AEQES a été l'occasion de relancer une dynamique qualité au sein de la section avec notamment la réattribution de la coordination qualité qui avait été vacante depuis de nombreux mois.

Dimension 5.2 : Analyse SWOT

- 4 L'analyse SWOT présentée est très détaillée et se veut exhaustive. Cependant, le comité remarque que la SWOT, à l'image du dossier d'autoévaluation, a été réalisée par profils de parties prenantes (personnel, étudiant·es, gouvernance, etc.). D'une part, sur la forme, la présentation de cette analyse ne permet pas une vision claire et synthétique des points d'attention de la section. D'autre part, l'établissement se prive d'une analyse aux perspectives multiples et le résultat ne permet pas de croiser les regards des parties prenantes et de susciter les échanges sur ce que sont les points forts et axes d'amélioration de la section.

Dimension 5.3 : Plan d'action et suivi

- 5 Le plan d'actions de la section existe. Cependant, le comité remarque qu'il est structuré sur la base du référentiel d'évaluation de l'AEQES. Ainsi, il reprend les éléments formulés dans le dossier d'autoévaluation à travers les axes d'amélioration et pistes d'actions qui y sont présentés. Il n'est cependant pas connu par les membres de l'équipe de la section et cette structuration ne fait pas sens pour eux. De plus, le plan d'actions n'est pas en lien avec le plan stratégique de l'établissement, l'origine des actions n'y est pas précisée et il n'y fait pas référence. De ce fait, il ne semble pas être un outil de suivi et de management pour la section.

- 6 D'un point de vue purement méthodologique, la formulation du plan d'action demande à être précisée. En effet, il ne présente pas d'objectifs SMART (spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporellement définis), les responsables de chaque action sont désignés par une fonction ou un groupe de personnes ce qui semble trop large pour que le pilote de l'action s'empare de sa réalisation, les actions présentées ne sont pas priorisées et la formulation des indicateurs de suivi ne paraît pas adéquate pour assurer un suivi objectif des actions. Aux yeux du comité, cela rend le suivi des actions présentées complexes car déconnecté de la réalité des actions menées dans la section.

RECOMMANDATIONS

- 1 Conforter la place de la coordination qualité au sein de la section en l'associant au management et à la coordination de la section afin de profiter de la dynamique qui a été initiée à l'occasion de l'évaluation externe pour poser les bases d'une culture de la qualité et de l'amélioration continue qui fasse sens dans le quotidien des acteur·rices de la section.
- 2 Instaurer un groupe qualité participatif incluant l'ensemble des parties prenantes afin de soutenir la démarche d'amélioration continue et de l'alimenter des points de vue et préoccupations spécifiques à tous les acteur·rices de la section, notamment lors de la réalisation des prochaines analyses SWOT.
- 3 Réviser le plan d'actions afin de détailler le contenu pour gagner en précision et permettre un suivi facilité : attribuer chaque action à un pilote identifié et définir des indicateurs de suivi mesurables.
- 4 Le comité incite l'établissement à faire du plan d'actions dans une démarche projet (comité de pilotage et groupes de travail) adossés à des objectifs SMART en adéquation avec le plan stratégique de l'établissement. Ainsi, un document référence du pilotage stratégique permettrait d'une part un suivi en continu des projets et des actions au sein de la section, et d'autre part d'y intégrer les priorités de la section et ses objectifs à court, moyen et long terme tout en impliquant les différentes parties prenantes de l'établissement.

Conclusion

La HE2B, dans le cadre du renouvellement de sa gouvernance, a structuré son pilotage autour d'un plan stratégique. Celui-ci reste encore méconnu des acteur·rices de la section kinésithérapie et demandera à être communiqué pour donner du sens aux priorités et aux défis qui sont ceux de la section dans les années à venir. Il s'agira notamment d'apporter une réponse appropriée et proportionnée à l'augmentation des effectifs étudiant·es afin de garantir la qualité de la formation. Par ailleurs, la section kinésithérapie doit réaffirmer son cadre de fonctionnement et ses valeurs afin de replacer la qualité de vie et le bien-être des étudiant·es et des membres du personnel au cœur de ses préoccupations.

Le cursus kinésithérapie est engagé dans la révision de son programme et propose, dans ce cadre, des scénarios pédagogiques qui vont dans le sens d'une approche programme. Cette démarche devra se poursuivre en incluant les milieux professionnels pour tendre vers une pédagogie tournée vers les compétences métier et une dynamique d'apprentissage qui vise la transversalité en intégrant tant la formation théorique que la pratique clinique.

La démarche d'amélioration continue a été relancée sous l'impulsion de l'évaluation externe. Elle reste à ce jour assez cloisonnée et, afin de donner du sens aux actions, la démarche qualité devra s'associer aux réflexions pédagogiques afin que l'ensemble des acteur·rices de la section construisent ensemble une culture commune de la qualité.

Droit de réponse de l'établissement



Évaluation
Kinésithérapie et motricité
2024-2025

Droit de réponse de l'établissement évalué

Commentaire général éventuel :

La HE2B se réjouit de la conclusion de l'exercice d'évaluation et tient à remercier le Comité des experts. Elle partage, dans leur grande majorité, les conclusions du rapport écrit des experts et estime que celles-ci constitueront une base pertinente et utile pour les évolutions ultérieures de la formation.

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

A blue ink signature consisting of a stylized oval shape followed by a long, sweeping line.

Suna TEKIR
Directrice-Présidente de la HE2B

A blue ink signature featuring a large, expressive "A" and "T" followed by more fluid lines.

Arnaud TINLOT
Directeur du Département des sciences de la motricité

A blue ink signature consisting of several short, intersecting lines forming a stylized "X" or cross-like shape.

Aline DURIEUX
Coordinatrice Qualité HE2B

A blue ink signature in cursive script, appearing to read "Van Loon K".

Karin VAN LOON KALB
Coordonnatrice Qualité du Département des sciences de la motricité